

Paris, le 20 janvier 2025,

AVIS AUX PORTEURS

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous informons que la Société de gestion a décidé de modifier les heures limites de centralisation des ordres de souscriptions et de rachats de parts du FCP, tels qu'énumérées à l'Annexe I (le « **FCP** »).

Par conséquent, à compter du 24 janvier 2025 (la « **Date d'effet** »), les heures limites de centralisation des ordres de souscription et de rachat des parts du FCP seront remplacées par les nouvelles heures énumérées à l'Annexe I.

Le prospectus mis à jour et les derniers Documents d'Informations Clés seront disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social.

Le prospectus et les documents d'informations clés, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriels sont disponibles gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse :

CACEIS (Switzerland) SA
Route de Signy, 35
CH-1260 Nyon

Service de paiement en Suisse:

CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse
Route de Signy, 35
CH-1260 Nyon

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Société de Gestion

Annexe I

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 - France

Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.fr

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - 437 574 452 RCS Paris

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 04000036

Code ISIN	Nom du FCP	Heures limites de centralisation actuelles	Heures limites de centralisation à la Date d'effet
FR0010930644	Amundi Global Hydrogen ESG Screened UCITS ETF - Acc	16h00	18h30